

Paris, le 15/02/2022,

**PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
REDUCTION DE MOYEN AU CONTRAT DE LIQUIDITE
AVEC KEPLER CHEUVREUX**

Par contrat en date du 12/02/2001 modifié par avenant en date du 05/02/2019, la société Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine (ISIN : FR0000045213) a confié à la société Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires admises en négociation sur Euronext Paris.

En date du 15/02/ 2022, en conformité avec l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a réduit les moyens affectés au contrat de liquidité de :

- 400.000€

La position, après retrait de ces moyens, en date du 15/02/2022 est de :

- 10,687 Titres

- 667,732.41 €